

Monsieur le président, quand il s'agit de deux personnes âgées de 65 ans qui habitent leur propre foyer ou un logis à loyer, c'est tout à fait raisonnable de leur accorder \$285.

Mais là où l'on manque de logique et même de gros bon sens, c'est lorsqu'il y a une personne qui a 65 ans, et l'autre 60, 62, 63 ou 64. A ce moment-là, on ne donnera que \$150 pour les deux personnes. Pourquoi évalue-t-on la pension de deux personnes de 65 ans à \$285, et celle de deux personnes de 65 ans et de 64 ans à \$150?

Monsieur le président, c'est un non-sens. C'est pour cela que nous sommes revenus tant de fois sur le sujet, que nous avons même proposé des amendements à cette effet. Nous avons même, un moment donné, proposé une motion que l'on a débattue à la Chambre. Malheureusement, notre motion a été rejetée.

Monsieur le président, nous n'exigeons pas de choses fantastiques. Nous n'exigeons pas de choses miraculeuses. Nous exigeons des choses qui ont tout simplement du bon sens. Et l'on me rétorquera peut-être: A ce moment-là, les personnes qui n'ont pas 65 ans, ce sont les gouvernements provinciaux qui doivent s'en préoccuper. Nous sommes, bien sûr, d'accord avec cela.

Mais lorsque nous analysons les normes mises en application, par exemple, dans la province de Québec, nous constatons qu'elles ne sont pas du tout convenables, puisqu'il ne s'agit plus de pensions, mais plutôt de «pitances». Et pour deux personnes qui n'ont pas encore 65 ans, le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du ministère des Affaires sociales, n'accorde en moyenne que \$130 ou \$140. Voilà les normes appliquées au Québec.

• (1230)

Il faut donc constater que deux personnes âgées de 64 ans reçoivent actuellement du ministère des Affaires sociales du Québec environ \$135 ou \$140, que lorsqu'elles auront 65 ans, elles recevront \$285. Cet écart est fantastique; au fait, on double le montant, à ce moment-là.

En tant que représentants du peuple, chaque jour, des dizaines de cas nous sont présentés, alors que des gens qui n'ont pas suffisamment d'argent pour payer leurs aliments, leur électricité et leur service téléphonique viennent nous demander d'intervenir auprès des fonctionnaires du bien-être social, afin qu'on les aide à mieux vivre.

Le 16 juin 1971, j'écrivais au ministre des Affaires sociales du Québec, M. Claude Castonguay, une lettre qui explique bien la situation équivoque et illogique qui existe présentement. Voici:

Monsieur le ministre,

Vous devez sans doute recevoir d'innombrables protestations au sujet du remaniement opéré à votre ministère l'automne dernier. Tous les assistés qui voient leur chèque coupé, parfois presque totalement, en deviennent choqués, frustrés et souvent plus malades encore.

Je veux moi aussi, protester par la présente. Cependant, vous me permettrez de protester de façon positive et constructive en vous faisant une «remarque suggestion».

On est encore dans le même pays que je sache, même si on traverse l'Outaouais. Pourquoi alors ne pas admettre comme base de minimum vital ce que le fédéral accorde comme pension de vieillesse et comme supplément de revenu garanti.

Deux personnes mariées, âgées de 65 ans ont droit à \$255 par mois. C'est là actuellement un minimum décent. Or votre ministère, lui, accorde à deux personnes âgées de moins de 65 ans et qui n'ont aucun revenu environ \$130. On n'évalue pas de la même façon à Québec qu'à Ottawa.

Monsieur le ministre, ce jeu de cisaillage, que font les fonctionnaires de vos bureaux régionaux exaspère ces pauvres assistés sociaux, d'autant plus qu'ils semblent être reçus cavalièrement lorsqu'ils ne sont tout simplement pas mis à la porte; ou encore on

leur refuse toute entrevue. Il est déjà assez compliqué d'être pauvre et sans travail sans y ajouter l'insulte d'un p'tit fonctionnaire qui conseille par exemple à une veuve pas trop âgée de «se débrouiller»... Pourquoi toutes ces enquêtes insultantes, ces vérifications indiscrètes, ces retards inexplicables, alors qu'on a tout simplement à vérifier le rapport d'impôt que l'on pourrait d'ailleurs rendre obligatoire?

Espérant, monsieur le ministre, que mes propos pourront vous aider, veuillez accepter mes meilleures salutations.

Le député de Champlain.

Monsieur le président, j'ai pris la peine de lire cette lettre adressée au ministre à Québec pour bien indiquer combien on a le souci de régler ces écarts. On parlait très fort de société juste, en 1968. Est-ce juste qu'un couple de 60, 61, 62, 63 ou 64 ans ne puisse vivre qu'avec \$130 par mois, alors qu'on reconnaît qu'à 65 ans, le minimum vital convenable sera dorénavant de \$285? Où est la justice là-dedans? On me dira qu'il s'agit d'affaires provinciales, et que le Québec n'a qu'à hausser ses allocations de bien-être social. Je suis d'accord, mais il faudrait, à ce moment-là, aux deux paliers de gouvernement, que l'on puisse être assez compréhensif pour coordonner tous les efforts dans le même sens.

J'ai constaté que la réaction du premier ministre du Québec, M. Bourassa, et du ministre des Affaires sociales du Québec, M. Castonguay, était directement liée à la lettre que je lisais tout à l'heure. Et c'est comme cela que nous nous en allons, encore une fois, vers une dispute inutile et vers des situations tellement équivoques que nous nous demandons où cela nous conduira.

Je voudrais citer ici les observations du premier ministre du Québec, M. Bourassa, sur l'exposé budgétaire de lundi dernier, et que reproduisait *La Presse* du mercredi 10 mai 1972. Voici:

Le budget Turner a peut-être réjoui les Québécois de 65 ans et plus mais il va créer un grave problème au gouvernement de la province pour ceux de 64 ans et moins qui ne profiteront pas des largesses nouvelles d'Ottawa dans un champ de juridiction partagée.

Monsieur le président, cela est bien clair; ce sont les paroles mêmes du premier ministre du Québec. Il y a donc une difficulté. Les difficultés proviennent du manque de coordination aux deux paliers de gouvernement. Je ne veux pas dire que le gouvernement n'a pas raison d'augmenter les pensions, mais qu'il n'a pas raison de ne pas s'entendre mieux avec les parties en cause. Il aurait peut-être réglé le problème en acceptant notre suggestion de réduire l'âge d'admissibilité à la pension à 60 ans, et de la donner automatiquement au conjoint lorsque l'un des deux a atteint l'âge désigné.

Bien sûr, monsieur le président, que la réaction de M. Castonguay était dans le même ton. On me permettra de citer de nouveau le journal *La presse* du mercredi 10 mai:

La politique de sécurité du revenu est irréalisable.

L'annonce, dans le budget fédéral de lundi, des nouveaux avantages fiscaux et monétaires accordés aux personnes âgées signifie, quant à nous, la démonstration que la poursuite d'une politique de sécurité du revenu aussi cohérente qu'on le désirait, intégrée et qui nous aurait permis de faire une allocation de ressources équitable, apparaît irréalisable.

Comment se fait-il qu'on n'ait pas songé à éviter ces choses-là? C'est qu'on s'est empressé, à la veille d'élections générales, de donner des sommes d'argent supplémentaires, afin de pouvoir gagner ainsi des votes. On ne voit pas autre chose. Au fait, pourquoi permettre cette autre chicane entre les différents paliers de gouvernement? Je citerai de nouveau M. Castonguay, lorsqu'il signale...